

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><i>Nom de la politique</i></p> <p align="center"><b>Jeux panaméricains de 2027 à Lima, au Pérou</b></p> <p align="center"><b>Procédure interne de nomination</b></p> <p>(la « Politique »)</p>                                                                                                                                                                                  |                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <p><i>Date d'approbation :</i></p> <p>4 août 2026</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <p><i>Date d'entrée en vigueur :</i></p> <p>4 août 2026</p> | <p><i>Mise à jour :</i></p> <p>aucune</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <p><i>Cycle de révision</i></p> <p><b>Rédigé par :</b> Gestionnaire de la haute performance</p> <p><b>Révisé par :</b> Entraîneur(e) national(e), programmes olympiques, Groupe consultatif technique de l'arc recourbé, Groupe consultatif technique de l'arc à poulies</p> <p><b>Approuvé/Ratifié par :</b> Conseil d'administration de TAC, Comité olympique canadien (COC)</p> |                                                             | <p><i>Liens vers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire d'intention de l'athlète de la liste préliminaire</li> <li>• Système d'inscription aux événements de Tir à l'arc Canada</li> <li>• Calendrier des événements de World Archery</li> <li>• Listes préliminaires de sélection des athlètes par discipline</li> <li>• Politiques de Tir à l'arc Canada</li> </ul> |

## 1. Général

La gestionnaire de la haute performance de Tir à l'arc Canada (GHP), en consultation avec l'entraîneur(e) national(e), Équipe olympique (EN) et le Groupe consultatif technique de l'arc recourbé (GCT) et le Groupe consultatif technique de l'arc à poulies est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des procédures de sélection pour les Jeux panaméricains de 2027. Les Jeux panaméricains de 2027 seront accueillis par Panam Sports, à Lima au Pérou, du 23 juillet au 8 août 2027.

Toutes les nominations de l'équipe, y compris les remplaçants et le personnel, seront présentées à un comité d'approbation des sélections, responsable de veiller à ce que le présent document soit respecté et d'approuver les nominations auprès du Comité olympique canadien. Le comité d'approbation des sélections (CAS) sera composé de :

- un (1) membre du conseil d'administration de TAC;
- deux (2) parties neutres.

Une partie neutre est définie comme une personne ayant une connaissance du système sportif canadien ou des processus de sélection, mais qui n'est ni archer(ère), ni entraîneur(e), et qui n'a aucun conflit d'intérêts relativement aux athlètes admissibles à la sélection.

## 2. Introduction

Le présent document a pour objet de décrire le processus de qualification et les procédures de sélection de Tir à l'arc Canada visant à déterminer les athlètes qui seront sélectionnés pour représenter le Canada aux Jeux panaméricains de 2027 à Lima, au Pérou, à titre de membres de l'Équipe panaméricaine canadienne.

Pour les Jeux panaméricains, le principal objectif de Tir à l'arc Canada est d'obtenir des places de qualification pour les Jeux olympiques de 2028 à Los Angeles (LA 2028) dans les disciplines de l'arc recourbé et de l'arc à poulies. À cet événement, le Canada peut obtenir les places de qualification suivantes :

**Arc recourbé :**

- Une (1) équipe mixte (1 homme et 1 femme)
- Un (1) homme (épreuve individuelle)
- Une (1) femme (épreuve individuelle)

**Arc à poulies :**

- Une (1) équipe mixte (1 homme et 1 femme)

### **3. Autorité décisionnelle**

---

La gestionnaire de la haute performance, après consultation avec l'entraîneur(e) national(e), Équipe olympique et les Groupes consultatifs techniques, détient l'autorité finale concernant la sélection des personnes nommées. Bien que la gestionnaire de la haute performance ait l'autorité de sélectionner les athlètes nommés conformément au processus de sélection, le comité d'approbation des sélections approuvera les nominations finales de l'équipe afin de s'assurer que les critères ont été respectés et que les décisions ont été prises de manière objective et impartiale.

Toutes les nominations des athlètes et du personnel, après approbation par le CAS, demeurent également assujetties à l'approbation finale du COC.

Pendant la période de compétition sur place aux Jeux panaméricains de 2027, toute autorité décisionnelle finale relèvera de l'entraîneur(e) ou du (de la) responsable d'équipe nommé(e) ou de l'entraîneur(e)-chef en l'absence du (de la) chef d'équipe.

### **4. Critères d'admissibilité**

---

Pour être admissibles à une nomination pour les Jeux panaméricains, les athlètes doivent satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :

- être citoyen(ne) canadien(ne);
- détenir un passeport canadien valide qui n'expire pas au plus tard le 9 février 2028 (les passeports doivent habituellement être valides jusqu'à six (6) mois après les Jeux);
- être conformes à toutes les exigences pertinentes de World Archery et du Comité international olympique (CIO) et/ou de Panam Sports en matière d'admissibilité;
- signer, soumettre et respecter l'entente de l'athlète du COC ainsi que le formulaire des conditions de participation du comité d'organisation (COJO). Date limite le 14 juin 2027;
- être membre en règle de Tir à l'arc Canada pour l'année 2027;
- ne pas faire l'objet d'une suspension provisoire, d'une autre mesure provisoire ou d'une période d'inadmissibilité découlant d'une violation des règles antidopage, ni d'une sanction imposée par Tir à l'arc Canada, Sport Intégrité Canada, le Tribunal de sauvegarde ou le Tribunal d'appel du CRDSC, ou tout autre organisme sportif compétent, qui empêcherait ou limiterait la capacité de l'athlète à participer aux Jeux ou à s'y préparer adéquatement.
- avoir acquitté toutes les factures impayées auprès de TAC au moins 14 jours avant le départ;

- avoir soumis leur nom à la liste préliminaire au plus tard le 15 janvier 2027
  - Les athlètes doivent s’assurer d’être disponibles pour l’événement de sélection de leur région avant de soumettre leur intention (section 5).
  - Formulaire d’intention de l’athlète de la liste préliminaire:  
<https://forms.gle/8BCBPSNm5n5mQqfd7>
  - Les athlètes qui ne soumettent pas leur intention ne seront pas ajoutés à la liste préliminaire du COC. Les athlètes ou membres du personnel ne figurant pas sur la liste préliminaire du COC après la date limite du 15 janvier 2027 ne pourront pas être ajoutés à cette liste et seront donc inadmissibles à la sélection.
  - Répondre à tous les critères du processus de sélection, tels qu’énoncés à la section 5 ci-dessous.

## **5. Processus de sélection**

---

### **5.1 Taille de l’équipe**

Au moment de la publication de la présente politique, le Canada a obtenu un (1) quota national masculin en arc recourbé et un (1) quota national féminin en arc recourbé pour les Jeux panaméricains de 2027. Il sera possible d’obtenir d’autres places de qualification afin de constituer une équipe complète en avril 2027.

La taille de l’équipe, si tous les quotas sont obtenus, sera :

- Trois (3) hommes (arc recourbé)
- Trois (3) femmes (arc recourbé)
- Deux (2) hommes (arc à poulies)
- Deux (2) femmes (arc à poulies)

Le nombre de membres du personnel sera déterminé en fonction de la taille finale de l’équipe. Aux Jeux panaméricains, le ratio est en moyenne d’un (1) membre du personnel pour trois (3) athlètes.

### **5.2 Pointage minimal de qualification**

Selon les exigences établies par la direction technique, pour être admissibles à la sélection des équipes des Jeux panaméricains, les athlètes doivent démontrer qu’ils sont en mesure d’atteindre les attentes minimales de performance (AMP) en obtenant, au moins trois (3) fois entre le 1<sup>er</sup> juin 2026 et le 31 mai 2027, un pointage égal ou supérieur au pointage AMP applicable.

Les trois (3) meilleurs pointages de l’athlète qui atteignent ou dépassent l’une des plages de pointages AMP indiquées au tableau 1 ci-dessous seront considérés comme pointages admissibles sur la liste préliminaire des équipes de 2027, dans la discipline concernée. Veuillez consulter les liens applicables ci-dessous.

Les pointages obtenus dans tout événement inscrit auprès de Tir à l’arc Canada ou d’un niveau supérieur, ou dans un événement inscrit auprès de World Archery, seront reconnus. L’événement doit figurer dans le système d’inscription aux événements de Tir à l’arc Canada (<https://can.service.ianseo.net/General/CompetitionList.php>), ou, dans le cas des événements

internationaux organisés par des clubs, au calendrier de World Archery (<https://www.worldarchery.sport/events/calendar>).

| Catégorie              | Pointage AMP A | Plage de pointages AMP B |
|------------------------|----------------|--------------------------|
| Hommes (arc recourbé)  | 655+           | 647 à 654                |
| Femmes (arc recourbé)  | 640+           | 632 à 639                |
| Hommes (arc à poulies) | 690+           | 683 à 689                |
| Femmes (arc à poulies) | 675+           | 668 à 674                |

- [Liste préliminaire des athlètes, Équipes d'arc recourbé 2027](#)
- [Liste préliminaire des athlètes, Équipes d'arc à poulies 2027](#)

### 5.3 Évaluation comparative de la performance

Les athlètes qui auront atteint les cotes AMP indiquées à trois (3) reprises, conformément à la section 5.2, seront invités à participer à la phase finale de sélection, qui prendra la forme d'une fin de semaine d'évaluation comparative des performances. La planification de cette fin de semaine d'évaluation en est à ses dernières étapes. Elle consistera soit en deux épreuves, une par région, auxquelles les athlètes participeront dans leur région respective, soit en une seule épreuve centralisée.

L'évaluation comparative des performances se déroulera sur une fin de semaine et ne durera pas plus de deux jours. Les détails logistiques relatifs à ce fin de semaine d'évaluation seront finalisés en août 2026.

La fin de semaine comprendra deux tours distincts de 720 parties, un par jour, ainsi qu'un tournoi à la rondes éliminatoires. De plus, les athlètes pourraient être appelés à participer à une évaluation de la condition physique fonctionnelle au cours de le weekend. Cette évaluation vise à fournir à la direction technique une évaluation de référence des athlètes participants afin d'élaborer des plans d'entraînement adaptés en préparation des Jeux panaméricains. Toutefois, les résultats de cette évaluation ne seront pas utilisés comme critère de sélection.

- Jour 1 :
  - Une (1) ronde de 720 standard - Matin
  - Rondes éliminatoires - Après-midi
- Jour 2 :
  - Une (1) ronde de 720 standard
  - Évaluation de la condition physique fonctionnelle (sur le terrain, après la ronde de 720)

Pour les régions de l'Est et de l'Ouest, la séance d'évaluation comparative de la performance aura lieu à la fin de mai 2027. Les dates et les lieux exacts seront publiés quand ils auront été confirmés.

#### Procédure de nomination :

À l'issue des weekends d'évaluation comparative de la performance, le pointage de sélection de chaque athlète sera calculé et les athlètes seront classés selon la formule suivante :

Pointage de sélection = les trois (3) meilleurs pointages AMP + les deux (2) pointages de 720 obtenus dans le cadre d'une même évaluation comparative de la performance + les points additionnels

- Les trois (3) pointages AMP seront additionnés aux deux (2) pointages de 720 obtenus au cours du weekend de l'évaluation comparative de la performance afin d'établir un pointage cumulatif à partir de ces cinq (5) pointages.
- Des points additionnels seront attribués aux trois (3) meilleurs pointages de l'athlète, qu'il s'agisse des trois (3) pointages AMP ou des deux (2) pointages de 720. Un(e) athlète ne peut obtenir des points additionnels pour plus de trois (3) pointages.
  - Les pointages qui atteignent ou dépassent le niveau du pointage AMP A se verront attribuer trois (3) points par pointage.
  - Les pointages qui n'atteignent pas le niveau du pointage AMP A, mais qui se situent dans la plage de pointages AMP B, se verront attribuer un (1) point par pointage.

Tous les pointages et les points additionnels seront additionnés afin d'établir le total des points de sélection de chaque athlète. Les athlètes seront ensuite classés dans la liste préliminaire, du plus élevé au plus faible total de points de sélection. L'athlète classé(e) au premier rang sera nommé(e) en premier, suivi de l'athlète classé(e) au deuxième rang, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les places de qualification soient pourvues, ainsi qu'un (1) poste d'athlète remplaçant(e) ne voyageant pas avec l'équipe.

#### **Bris d'égalité :**

En cas d'égalité quant au total des points de sélection, le bris d'égalité sera déterminé comme suit :

- L'athlète ayant obtenu la valeur moyenne par flèche la plus élevée pour l'ensemble des deux (2) rondes de 720 de l'évaluation comparative de la performance sera nommé(e).
- Si l'égalité persiste, l'athlète ayant atteint ou dépassé le pointage minimal de qualification le plus grand nombre de fois au cours de la période d'admissibilité sera nommé(e).

Tir à l'arc Canada nommera les athlètes jusqu'à concurrence du nombre total de places de qualification obtenues, ainsi qu'un(e) (1) athlète remplaçant(e) ne voyageant pas avec l'équipe par sexe. En date du 27 juin 2026, le Canada a obtenu les places de qualification suivantes pour les Jeux panaméricains de 2027 :

- Un (1) homme (arc recourbé)
- Une (1) femme (arc recourbé)

La prochaine occasion d'obtenir des places de qualification aura lieu dans le cadre de l'événement final de qualification, qui se tiendra à San Salvador, au Salvador, en avril 2027.

## **6. Nomination et annonce de l'équipe**

À l'issue des événements de sélection de l'Est et de l'Ouest, la direction technique examinera toutes les feuilles de pointage et les données du camp afin d'en vérifier l'exactitude. Les nominations seront

ensuite transmises au comité d'approbation des sélections aux fins d'examen et d'approbation au plus tard le 31 mai 2027.

Les athlètes seront ensuite avisés de leur nomination dans la matinée du 1<sup>er</sup> juin 2027.

La composition de l'équipe sera annoncée publiquement, à l'issue de la période d'appel, le 15 juin 2027.

## **7. Modifications et circonstances imprévues**

---

Dans l'éventualité où World Archery modifierait les critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada sera lié par ces modifications et révisera le présent document afin de le rendre conforme aux nouveaux règlements ou conditions.

De plus, certaines situations pourraient survenir et empêcher que la présente procédure interne de nomination soit modifiée ou appliquée telle qu'elle est rédigée, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de nomination, sera prise par la ou les personnes détenant l'autorité décisionnelle, comme indiqué dans la présente procédure interne de nomination, en consultation avec les personnes ou comités concernés, le cas échéant, et conformément aux objectifs de performance, à la politique de sélection et à l'approche énoncés dans le présent document. Si une décision devait être prise de cette manière, Tir à l'arc Canada communiquera avec toutes les personnes concernées dès que possible.

Dans les situations où des circonstances imprévues empêchent l'application juste et objective du processus de sélection, la gestionnaire de la haute performance, ou la personne désignée, en consultation avec l'entraîneur(e) national(e) désigné(e) et le comité d'approbation des sélections, se réserve le droit de déterminer la marche à suivre appropriée.

Advenant l'annulation, le report, la reprogrammation ou le remplacement d'un événement prévu dans la présente PIN, Tir à l'arc Canada mettra à jour les procédures de nomination indiquées dans la présente PIN, selon le cas, dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire. Toute modification sera communiquée à toutes les personnes concernées et la PIN modifiée sera publiée sur le site Web de Tir à l'arc Canada avant l'événement reporté, reprogrammé ou de remplacement.

## **8. État de préparation à la performance et blessures**

---

Les athlètes doivent accepter de participer à tout camp désigné par Tir à l'arc Canada en lien avec cet événement. Le non-respect de cette exigence entraînera le retrait de l'équipe et la nomination du (ou de la) premier(ère) athlète remplaçant(e).

Si un(e) athlète nommé(e) au sein de l'équipe des Jeux panaméricains de 2027 doit se retirer en raison d'une blessure, d'une maladie ou de circonstances exceptionnelles après le 15 juin 2027, mais avant le 17 juin 2027, les dispositions suivantes s'appliqueront :

1. Il (ou elle) pourra être remplacé(e) par le ou la premier(ière) athlète remplaçant(e) ou, au besoin, par le (ou la) deuxième athlète remplaçant(e), après consultation de World Archery.
2. Si le remplacement est effectué après la nomination de l'équipe auprès du Comité olympique canadien (COC), il sera assujéti à l'approbation du Comité de sélection de l'équipe du COC.

3. Tout remplacement effectué après le 17 juin 2027 sera assujéti à la Politique de remplacement tardif des athlètes des Jeux panaméricains de 2027.

La date limite pour le remplacement d'un(e) athlète est fixée au 2 juillet 2027.

Une fois sélectionnés au sein du groupe d'athlètes ou de l'équipe des Jeux panaméricains de 2027, tous les athlètes devront s'entraîner en vue d'atteindre, ou atteindre, les normes établies par le personnel d'entraînement.

## **9. Financement**

---

Étant donné qu'il s'agit d'un événement de l'équipe du Comité olympique canadien (COC), le financement des athlètes et des membres du personnel sélectionnés sera assuré par le Comité olympique canadien. Les modalités financières seront communiquées à tous les athlètes figurant sur la liste préliminaire dès que l'information sera disponible, et au plus tard à la date finale de sélection.

Au moment de la publication de la présente politique, le niveau de financement disponible n'est pas encore entièrement connu. Les athlètes et les membres du personnel doivent s'attendre à ce que les éléments suivants soient couverts par le COC :

- Tous les frais d'inscription;
- L'hébergement;
- Les frais de déplacement (au moyen d'une subvention, s'il y a lieu);
- La trousse de vêtements d'Équipe Canada.

Les athlètes et les membres du personnel pourraient être responsables des dépenses additionnelles non couvertes, notamment :

- Les frais de déplacement excédant le montant de la subvention;
- Les assurances;
- Les cartes eSIM ou les frais de téléphone cellulaire;
- Toute autre dépense pouvant survenir.

## **10. Retrait de l'équipe**

---

Si un(e) athlète est nommé(e) au sein de l'équipe des Jeux panaméricains de 2027, mais ne peut participer aux Jeux et se retire de l'équipe pour quelque raison que ce soit avant le 15 juin 2027 :

1. le (la) premier(ère) remplaçant(e) désigné(e) sera substitué(e) et nommé(e) auprès du COC pour remplacer cet(te) athlète, pourvu qu'il (elle) ait satisfait à toutes les normes minimales de performance applicables.
2. le (la) deuxième remplaçant(e) deviendra le (la) premier(ère) remplaçant(e).

## **11. Appels**

---

La Politique d'appel de Tir à l'arc Canada s'appliquera à tout appel relatif aux sélections pour les Jeux panaméricains de 2027. Cette politique est affichée sur le site Web de Tir à l'arc Canada à l'adresse suivante : <https://archerycanada.ca/fr/a-propos-de/politiques/>.

Si les deux parties y consentent, la Politique d'appel de Tir à l'arc Canada peut être contournée et l'affaire peut être soumise directement au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC), qui administrera alors le processus d'appel.

Nonobstant le délai de dépôt d'un appel indiqué dans la Politique d'appel de Tir à l'arc Canada, tout appel relatif à la sélection pour les Jeux panaméricains devant être entendu en vertu de cette politique doit être déposé au plus tard le 14 juin 2027. Les décisions rendues en vertu de la Politique d'appel de Tir à l'arc Canada peuvent être portées en appel devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) et doivent être déposées au plus tard le 14 juin 2027.

Nonobstant ce qui précède, si toutes les parties y consentent et à condition qu'un appel ait autrement été déposé conformément à la politique de Tir à l'arc Canada, le processus d'appel interne de Tir à l'arc Canada peut être contourné et l'appel peut être entendu directement par le CRDSC en tant que première et dernière instance d'appel.

Une décision finale relative à tout appel doit être rendue au plus tard le 16 juin 2027. Pour éviter toute ambiguïté, une décision est considérée comme finale quand il n'existe plus de droit d'appel ou quand la ou les parties ont renoncé à leur droit de porter l'affaire en appel devant le CRDSC.

## **12. Nomination du personnel**

---

Sous la direction de la gestionnaire de la haute performance ou de la personne désignée, l'équipe des Jeux panaméricains de 2027 sera menée par l'entraîneur(e) national(e), programmes olympiques et le (la) gestionnaire de la haute performance.

Si, en raison de circonstances imprévues, l'entraîneur(e) national(e), programmes olympiques ou le (la) gestionnaire de la haute performance, est incapable de participer à cet événement, le (la) responsable d'équipe sera sélectionné(e) comme suit :

### **Admissibilité :**

- les responsables d'équipe potentiels doivent soumettre une demande par courriel à : [kcawley@archerycanada.ca](mailto:kcawley@archerycanada.ca);
- ils doivent détenir un passeport valide qui n'expire pas avant le 9 février 2028 (les passeports doivent habituellement être valides jusqu'à six (6) mois après les Jeux);
- s'il s'agit d'un(e) entraîneur(e), être entraîneur(e) enregistré(e) ou agréé(e) auprès de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE).
- signer, soumettre et respecter l'entente du personnel de soutien du COC ainsi que le formulaire des conditions de participation du comité d'organisation (COJO) au plus tard le 14 juin 2027.
- doit être âgé(e) de 18 ans en date de la nomination de l'équipe le 14 juin 2027
- être entraîneur(e) inscrit(e) en règle auprès de Tir à l'arc Canada.

### **Sélection**

Les responsables d'équipe potentiels seront invités à une courte entrevue afin d'évaluer leur aptitude à remplir ce rôle au sein de l'équipe. La sélection sera fondée sur l'expérience d'entraînement du (de la) responsable d'équipe, son niveau de certification et son expérience dans le cadre d'événements internationaux.

### 13. Contact

---

Les questions relatives au processus de nomination doivent être adressées à la gestionnaire de la haute performance de Tir à l'arc Canada à l'adresse suivante : [kcawley@archerycanada.ca](mailto:kcawley@archerycanada.ca)

### 14. Résumé de l'échéancier

---

|                                                                           |                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Date limite pour soumettre l'intention de l'athlète                       | 15 janvier 2027                                                                     |
| Date limite pour les renseignements de l'athlète dans le portail des Jeux | 17 mars 2027                                                                        |
| Fenêtre d'admissibilité des pointages de performance minimale attendue    | 1 <sup>er</sup> juin 2026 au 31 mai 2027                                            |
| Évaluation comparative des performances (Ouest et/ou Est)                 | Fin mai 2027; la date la plus proche serait la fin de semaine prolongée de mai 2027 |
| Avis de nomination des athlètes                                           | 1 juin 2027                                                                         |
| Date limite des appels                                                    | 14 juin 2027                                                                        |
| Date limite pour la décision relative à l'appel                           | 16 juin 2026                                                                        |
| Date limite d'exigences d'inscription                                     | 14 juin 2027                                                                        |
| Nomination de l'équipe de Tir à l'arc Canada auprès du COC                | 17 juin 2027                                                                        |
| Date limite des inscriptions par nom                                      | 2 juillet 2027                                                                      |